

**DÉCLARATION RELATIVE AUX MESURES RESTRICTIVES À L'EXPORTATION (UE)
N° 833/2014¹****Plantes ornementales et plantes de pépinières
Bois**

Nom de l'opérateur :

Numéro d'enregistrement (NUE) :

Numéro d'entreprise (NE) :

Date/Référence de la demande d'exportation :

L'opérateur déclare :

- avoir pris connaissance du contenu du règlement (UE) n° 833/2014¹ et de ses modifications ;
- que les marchandises énumérées dans la demande d'exportation (*préciser la date ou la référence*) ne sont pas soumises à l'interdiction d'exportation vers la Russie (art. 3*duodecies* et annexe XXIII du règlement (UE) n° 883/2014)

(Nom, fonction, date, lieu, signature)

Cette déclaration est conservée par l'AFSCA avec une copie du certificat.

¹ [Règlement \(UE\) n° 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#)